

Des équipements en fonction de votre zone d'habitation



A compter du 1er janvier 2024, la collecte des déchets dans votre commune sera assurée par le SIRTOM de la Région de Brive.

■ Pour la collecte en porte à porte

Les **bacs individuels pour les ordures ménagères et le tri** (120L, 180L, 240L, 360L ou 770L) sont équipés d'une puce pour identifier votre production de déchets.



Les collectes s'effectueront tous les quinze jours (voir calendrier ci-contre).

Ordures ménagères : les jeudis des semaines impaires
Tri : les jeudis des semaines paires

■ Pour la collecte en apport volontaire



> **Des bacs collectifs pour les ordures ménagères et le tri** équipés d'une serrure à clé, dans lesquels uniquement des **sacs rouges post-payés** pourront y être déposés afin de cotiser en fonction de votre production réelle de déchets.

> **Des bornes enterrées en apport volontaire** pour y déposer à tout moment vos déchets à l'aide d'un **badge** nominatif.



Accès à la déchèterie

La déchèterie est un lieu de tri pour les déchets qui ne peuvent être collectés en porte à porte. Vous pouvez déposer dans toutes les déchèteries du SIRTOM de la Région de Brive les déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, tout élément ou objet constitué de bois, métaux, plastique, céramique ...

Les déchets y sont collectés séparément et doivent être triés par vos soins, de préférence préalablement à votre venue en déchèterie. Cependant avant de jeter, pensez par exemple au réemploi ou à la réutilisation de vos objets.

La déchèterie de Condat sur-Vézère est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Son accès est gratuit et réservé aux habitants des communes adhérentes au SIRTOM de la Région de Brive.



En savoir +
[www.sirtom-region-brive.net /](http://www.sirtom-region-brive.net/)
 Vos services - Les déchèteries